

## Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2021

**Présents :** DOSSO Alain – MAITROT Eric – ARRIVE Evert – DOSSO Rémy – FEUVRIER Amélie – FOULON Romaric – RAIMBERT Didier - RAIMBERT Nadine – VENTURI Grégoire.

**Absents – excusés :** Rémi FOULON qui donne pouvoir à Romaric FOULON – Valérie BAILLEUX-RAMEAUX qui donne pouvoir à Amélie FEUVRIER.

Le maire donne lecture des procès-verbaux de la réunion du 13 mars 2021. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque. Monsieur Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

### **Etude de projet éolien :**

Le Conseil Municipal accueille M Matthieu Legeay de la société ELICIO et M Benjamin Moreau de la société ABO WIND. Ces deux sociétés de développement éolien présentent aux Conseillers Municipaux un projet d'étude de zones susceptibles d'accueillir des éoliennes sur un territoire commun à Louesme, Bissey-la-côte, Courban et Villotte-sur-Ource. Cette étude vise à instruire une étude afin de déterminer les différents impacts sur le secteur (vent, bruit, environnemental, ...) et n'engage en rien la commune.

Le Maire donne lecture d'un mail de la chargée de mission Développement durable du Parc National de Forêts dans lequel un avis défavorable est donné considérant que l'éolien n'est pas compatible avec les efforts menés par la Parc National en faveur de la préservation de la biodiversité, notamment au niveau des continuités écologiques (préservation des réservoirs et de corridors, y compris nocturnes) et des espèces patrimoniales comme la cigogne noire.

Le coût de cette étude s'élèverait à environ 300 000 euros, couvert par les fonds propres des entreprises.

Après divers échanges avec les Conseillers municipaux, il n'est pris aucune décision sur ce projet. Les entreprises souhaitent distribuer une information aux habitants. La commune précise que cette information se fera à l'initiative des sociétés et en leur nom sans mentionner d'accord quelconque avec la commune.

### **Commission voirie et chemins :**

M Didier RAIMBERT, président de la commission voirie, fait le point sur les travaux qui ont été réalisés du 19 au 20 avril sur la commune (VC dit les commelles). Il est noté que les accotements n'ont pas été réalisés car non prévus dans le devis. L'entreprise responsable des travaux assure pouvoir les faire à l'issue des travaux confiés par le SIVOM.

Suite à la réunion de la commission voirie, il a été décidé de mettre en projet la réfection la VC dite du moulin à vent. Une réunion est fixée au mercredi 28 avril 2021 avec le maître d'œuvre du Département.

Le Maire informe, les Conseiller Municipaux, avoir reçu un devis des établissements BOUREAU pour le dérasement d'accotement et le reprofilage de surface. Un devis a également été demandé à l'entreprise COLAS. La commission voirie étudiera les devis après réception du second.

### **Commission bois :**

M Eric MAITROT, président de la commission des bois, fait le point sur les affouages. Le cubage a été réalisé.

Il explique que la commune doit se prononcer sur la destination des coupes 47a – 47b – 48 et 59 et 62.

Il est précisé, que le Conseil Municipal avait déjà délibéré, le 17/01/2020 et avait décidé de l'exploitation sur pied des coupes 47a – 47b et 48. Après explication du Président, il est décidé de reporter à la prochaine réunion l'éventuelle modification du mode d'exploitation (en attente de précision du garde forestier).

Le président, rappelle que le Conseil Municipal avait également délibéré, le 25/09/2020 sur la mode d'exploitation des parcelles 59 et 62 et qu'il avait été arrêté leur exploitation en bois façonnés. Le Conseil Municipal maintient sa délibération.

Le Maire informe les Conseillers Municipaux de la vente de bois sanitaire aux établissements BRUGERE (20,77 m<sup>3</sup> de hêtre) pour un montant de 1681,75 € TTC et à l'entreprise BARBIER (37,325 m<sup>3</sup>) pour 3824,50 € TTC.

### **Commission des fêtes :**

L'organisation du 8 mai se fera selon les recommandations sanitaires à cette date. Les Conseillers sont invités à la commémoration de cette journée à 11h30.

La commission des fêtes doit se réunir pour l'embellissement du village (parking, entrée du village,...)

Le Maire rappelle qu'il est également en attente de proposition de tarification de la salle et du règlement.

### **Commission des bâtiments :**

Le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise Arnoult d'un montant de 3 240 € TTC (avec option peinture) et d'un devis de l'entreprise CHAINEY d'un montant de 1 701,60 € TTC. Ces devis concernent la création d'une passerelle au bassin de rétention. La commission doit les étudier pour faire une proposition au Conseil lors de sa prochaine séance.

Le Maire donne les informations suite financement possible de la rénovation des façades de la Mairie. Afin de pouvoir comparer avec le devis de l'association GREN, il est demandé d'avoir d'autres devis d'entreprises de maçonnerie.

### **Comptes rendus de réunions :**

Le Maire fait le compte rendu des différentes réunions qui se sont tenues dernièrement :

- SIVOM
- CCPC
- AFI BICOLO
- Syndicat des eaux
- SICECO
- Conseil des écoles

### **Informations et questions diverses :**

- Un courrier a été adressé à M Bertrand LEEBVRE, en recommandé, concernant la fissure qui s'agrandit sur le mur au carrefour de rue de la Tournelle et de l'église. Celui-ci n'a pas été

distribué au motif, inconnu à l'adresse. Il serait utile de se rapprocher d'un maçon pour en évaluer la dangerosité.

- Un courrier a été adressé à l'Agence VEOLIA et au Président du Syndicat des eaux concernant la vidange du château d'eau de Louesme (aucune information et écoulement dangereux).
- Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il a reçu plusieurs devis de l'Agence VEOLIA pour la remise en état de la défense incendie de la commune. Ces devis seront étudiés par la commission bâtiments pour suite à donner.

La séance est levée à 12h30

Le secrétaire de séance

Le Maire